



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **Lundi 5 août, 2019, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Jean Bergeron, Marilyn Matheson, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. Alain Villemure selon les dispositions du Code Municipal.

La conseillère Sabrina Patry-McComb et le maire Walter Dougherty sont absents.

La secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 31.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 5 août, 2019.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 5 août 2019
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 juillet, 2019 et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2019.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Inscription d'un conseiller à la formation sur le comportement éthique
 - 8.3 Offre de service de SMI performance
 - 8.4 Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres
 - 8.5 Soumission pour un contrat de creusage sur la rue Stokes
 - 8.6 Nomination d'un conseiller au comité consultatif en urbanisme
 - 8.7 Consultation publique pour le règlement numéro 432-2019 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels modifiant le règlement numéro 432-2018 »
 - 8.8 Dépôt volontaire du verre

2019-08-117



No de résolution
ou annotation

- 8.9 Demande auprès de la CPTAQ pour l'exploitation d'une gravière-sablière – lot 4 773 592
- 8.10 Don à Moisson Haut-Saint-François
- 8.11 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 1
- 8.12 Décompte progressif numéro 4 – projet rue McIver
9. Législation
 - 9.1 Retrait de l'avis de motion du règlement numéro 435-2018
 - 9.2 Avis de motion au projet de règlement numéro 432-2019 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels modifiant le règlement numéro 432-2018 »
 - 9.3 Adoption premier projet du règlement numéro 432-2019 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels modifiant le règlement numéro 432-2018 »
 - 9.4 Adoption du règlement numéro 414-1-2019 « Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques modifiant le règlement 414-2019 »
 - 9.5 Adoption du règlement numéro 435-2019 « Règlement sur les animaux »
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 9 septembre 2019, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 juillet, 2019 et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 juillet, 2019, et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2019, soient adoptés, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)

Des questions ont été amenées concernant :

- Que comporte l'entente SPA ?
- Qu'est-ce que l'administratrice a fait pour que les employés déposent trois (3) griefs ?
- Quelle est la nature du rapport qui a été fait par M. Hotte ?
- Est-ce vrai que les pompiers signent leurs chèques et les redonnent à la municipalité ?
- Est-ce que la convention est signée ?
- Est-ce que des intérêts ont été donnés avec les rétroactifs ?
- Politique frais de déplacement – quels sont les changements ?
- Est-ce que le projet de compteur d'eau sera poursuivi ?
- Est-ce que l'entente de Somum est documentée ?

2019-08-118



No de résolution
ou annotation

5. Dépôt de la correspondance du mois

La secrétaire-trésorière adjointe fait mention qu'il n'y a pas de sujets d'intérêt public.

6. Rapport du maire

Sans objet

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 130 707.26 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 07-2019 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Inscription d'un conseiller à la formation sur le comportement éthique

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU D'autoriser l'inscription du conseiller, Jean Bergeron, à la formation obligatoire sur le comportement éthique dispensé en ligne par la FQM.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Offre de service de SMI performance

ATTENDU QU'à la suite de l'audit des postes aux travaux publics le Conseil désire implanter un système organisationnel pour améliorer l'efficacité et le rendement du service ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de la firme SMI Performance pour la gestion de la performance organisationnelle ;

2019-08-119

2019-08-120

2019-08-121



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la firme SMI Performance pour l'implantation de la méthode SMI reliée à la gestion de la performance organisationnelle dans le but d'améliorer l'efficacité du service des travaux publics, au montant de 6 900 \$, taxes en sus plus les frais inhérents.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S — 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bury reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bury désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire ;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile ;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration ;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doit être maintenu opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

Que ce responsable soit mandaté afin :

- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ;
- D'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité ;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile ;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres ;
- D'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices ;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels ;
- De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité ;



No de résolution
ou annotation

Que les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient misent à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Soumission pour un contrat de creusage sur la rue Stokes

ATTENDU QU'il y a lieu d'entreprendre des travaux de creusage pour remplacer une section de conduite d'eau avant de faire les travaux de pavage sur la rue Stokes ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de Transport et excavation Stéphane Nadeau inc. ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de Transport et excavation Stéphane Nadeau inc. pour les travaux de creusage sur la rue Stokes, au montant de 4 500 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Nomination d'un conseiller au comité consultatif en urbanisme

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 du règlement 348 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) les membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil doit nommer un conseiller à titre de représentant municipal ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU DE nommer le conseiller Jean Bergeron à titre de représentant municipal du comité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Consultation publique pour le règlement numéro 432-2019 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels modifiant le règlement numéro 432-2018 »

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE la consultation publique relativement au règlement numéro 432-2019 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels modifiant le règlement numéro 432-2018 » aura lieu le lundi 9 septembre 2019, à 19h00 au centre communautaire Manège Militaire situé au 563, rue Main à Bury

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2019-08-123

2019-08-124

2019-08-125



2019-08-126
No de résolution
ou annotation

8.8 Dépôt volontaire du verre

ATTENDU QUE l'Aféas de Cookshire-East Angus, avec l'appui de l'Aféas de Sawyerville, demande aux élus de favoriser le dépôt volontaire du verre par les citoyennes et citoyens en mettant à leur disposition des conteneurs spécifiques pour la collecte sélective du verre sous toutes ses formes et que la Ville de Cookshire-Eaton demande d'appuyer cette demande ;

ATTENDU QUE le verre mis dans les bacs de récupération souille les autres matières (papier, plastique, etc.), entraînant une perte de valeur de celles-ci ;

ATTENDU QUE des entreprises installées au Québec sont prêtes à acheter tout le verre propre du Québec pour sa valorisation à 100 % ;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François aménagera, dans 6 de ses 18 municipalités, des points de dépôt volontaire de verre à compter de la mi-juin ;

ATTENDU QUE la mise à disposition de conteneur pour le dépôt du verre est une solution flexible et moins coûteuse que les équipements dont pourraient être munis, éventuellement, les centres de tri ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de la municipalité de Bury demande à la MRC du Haut-Saint-François de tenir compte de la demande des membres de l'Aféas de Cookshire-East Angus et d'évaluer la possibilité d'offrir des points de dépôt volontaire de verre, afin de détourner de la collecte porte-à-porte les bouteilles de vin et tous les autres contenants de verre de type alimentaire ;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC du Haut-Saint-François et à ses municipalités.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

8.9 Demande auprès de la CPTAQ pour l'exploitation d'une gravière-sablère – lot 4 773 592

2019-08-127

ATTENDU QUE la demande de Transport-Excavation Stéphane Nadeau inc. déposée à la municipalité de Bury le 10 juillet 2019 pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'exploitation d'une gravière dans la zone agricole permanente ;

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage municipal #339-2008 afin d'y effectuer des activités d'extraction ;

ATTENDU QUE la gravière se situe dans une zone à prédominance forestière ;

ATTENDU QUE l'exploitation de la gravière n'aura pas de conséquence sur les lots voisins à des fins d'agriculture,

ATTENDU QU'il n'y a aucun établissement de production animale qui pourrait être affecté par une autorisation de la Commission ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE la municipalité certifie que la demande est conforme aux règlements municipaux et recommande à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter ladite demande, et ce pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Don à Moisson Haut-Saint-François

2019-08-128

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, de la part de Moisson Haut-Saint-François, une lettre demandant une contribution financière à leur campagne de financement 2019 ;

ATTENDU QUE l'organisme distribue des denrées périssables et non périssables à plusieurs familles de notre municipalité ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU de faire un don de 100 \$ à la campagne de financement 2019 de Moisson Haut-Saint-François.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 1

2019-08-129

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 1, portant sur l'horaire de retraite progressive pour l'employé portant le matricule numéro 32-0014, effectif à compter du 23 novembre 2019.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Karen Blouin, à signer ladite entente.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Décompte progressif numéro 4 – projet rue McIver

2019-08-130

ATTENDU QUE le 4^e décompte progressif relatif projet Rue McIver - Réfection des services municipaux a été transmis, le 2 juillet 2019, à la municipalité de Bury avec la recommandation pour paiement par le consultant, *Les services EXP inc.* ;

ATTENDU QUE, pour les travaux exécutés au 30 juin 2019, par l'entrepreneur Eurovia Québec inc. le montant de la facture s'élève à 136 312.05 \$, incluant les taxes et la retenue de 5 % ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseiller Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU D'autoriser le paiement d'un montant total de 136 312.05 \$,
incluant les taxes à l'entrepreneur Eurovia Québec inc.

QUE le montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 434-2018.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Retrait de l'avis de motion du règlement numéro 435-2018

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'annuler l'avis de motion du règlement 435-2018.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

**9.2 Avis de motion au projet de règlement numéro 432-2019 intitulé
« Règlement sur les usages conditionnels modifiant le règlement
numéro 432-2018 »**

Le conseiller, Jean Bergeron, donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 432-2019 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels modifiant le règlement numéro 432-2018 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

**9.3 Adoption premier projet du règlement numéro 432-2019 intitulé
« Règlement sur les usages conditionnels modifiant le règlement
numéro 432-2018 »**

ATTENDU QU'est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Bury un règlement de zonage qui divise le territoire en zones ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage prohibe ou autorise les constructions et les usages dans chacune de ces zones ;

ATTENDU QUE les articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent à la municipalité d'adopter un règlement sur les usages conditionnels ;

ATTENDU QUE l'utilité d'un règlement sur les usages conditionnels réside dans sa flexibilité par rapport au règlement de zonage traditionnel ;

ATTENDU QUE ce type de règlement à caractère discrétionnaire peut permettre, sous conditions du conseil de la municipalité et à la suite d'une procédure d'évaluation, l'implantation ou l'exercice à l'intérieur d'une zone déterminée par le règlement de zonage d'un usage jugé compatible, mais initialement non autorisé à l'intérieur de celle-ci, et ce, sans qu'il soit nécessaire de modifier la réglementation à chaque fois ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Bury juge approprié d'adopter un règlement sur les usages conditionnels ;

2019-08-131

2019-08-132



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un comité consultatif d'urbanisme dûment formé en vertu de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), condition préalable à l'adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QU'un avis de motion et la présentation de ce règlement ont dûment été donnés lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et que le présent règlement est adopté conformément aux dispositions de cette loi ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE le premier projet du règlement 432-2019 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels modifiant le règlement numéro 432-2018 » soit et est adopté.

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.4 Adoption du règlement numéro 414-1-2019 « Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques modifiant le règlement 414-2019 »

2019-08-133

ATTENDU que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité ;

ATTENDU qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur ;

ATTENDU qu'un avis de motion et la présentation de ce règlement ont été donnés à la séance extraordinaire du 10 juillet, 2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 414-1-2019 « Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques modifiant le règlement 414-2019 » soit et est adopté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.5 Adoption du règlement numéro 435-2019 « Règlement sur les animaux »

2019-08-134

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Bury désire promouvoir la paix et la sécurité de ces citoyens en se prévalant des pouvoirs que le Code municipal accorde aux municipalités ;

CONSIDÉRANT Qu'il importe pour ce faire de réglementer les animaux dans les limites de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 10 juillet 2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 435-2019 « Règlement sur les animaux » soit et est adopté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées concernant :

- 8.4 – il y aura une section prévue pour les personnes en détresse?
- est-ce qu'il y aura une personne nommée responsable ?
- On parle de nourrir les animaux, va-t-on nourrir les chevreuils, les mouffettes, etc.
- 8.2 – Est-ce seulement cette formation qui sera offerte ?
- 8.8 – Est-ce qu'il y a un calendrier d'établi pour la collecte ?
- 8.9 – Est-ce que le propriétaire est l'exploitant ?
- Numéro sur la liste des comptes : #42 — # 53 — # 73 — # 99

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

Sans objet

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 24.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le Lundi 9 septembre 2019, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, secrétaire-trésorière adjointe certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2019-08-119; 2019-08-120; 2019-08-121; 2019-08-123; 2019-08-128; 2019-08-130.

Signé ce 6 août 2019

Louise Brière, Secrétaire-trésorière adjointe

Alain Villemure, Maire suppléant

2019-08-135